



Conseil économique et social

Distr. générale
8 février 2008
Français
Original : anglais

Reprise de la session d'organisation de 2008

29 et 30 avril 2008

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentation de candidatures,
confirmation des candidatures et nominations**

Élection des membres des commissions techniques du Conseil

Note du Secrétaire général

1. Conformément à la section V de la résolution 557 C (XVIII) du Conseil économique et social, modifiée par la décision du Conseil datée du 19 décembre 1968, des informations sur les prochaines vacances dans les commissions techniques auxquelles le Conseil devra pourvoir à la reprise de sa session d'organisation de 2008 figurent dans l'annexe à la présente note.

2. Aux termes de la résolution 1147 (XLI) du Conseil, en 2008, les membres de la Commission de statistique, de la Commission de la population et du développement, de la Commission du développement social, de la Commission de la condition de la femme, de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, de la Commission du développement durable et de la Commission de la science et de la technique au service du développement sont élus sur la base d'une répartition géographique équitable, selon un schéma déterminé. Le schéma applicable à chacune de ces commissions ainsi que leur composition actuelle sont présentés dans l'annexe.



Annexe

Composition des commissions techniques en 2008

Commission de statistique

(24 membres; mandat de quatre ans)

Cinq membres représentant les États d'Afrique

Afrique du Sud (2009), Mauritanie (2009), République démocratique du Congo (2009), Soudan (2011), Togo (2011)

Quatre membres représentant les États d'Asie

Chine* (2008), Japon* (2008), Liban (2011), Oman (2011)

Quatre membres représentant les États d'Europe orientale

Belarus (2011), Fédération de Russie (2009), Hongrie* (2008), Lituanie (2011)

Quatre membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Colombie* (2008), Honduras (2011), Jamaïque (2009), Mexique* (2008)

Sept membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne* (2008), Canada (2009), États-Unis d'Amérique (2011), Finlande (2009), France (2009), Pays-Bas* (2008), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord* (2008)

* * *

Huit membres seront élus comme suit :

Deux membres représentant les États d'Asie;

Un membre représentant les États d'Europe orientale;

Deux membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes;

Trois membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États.

* Membre sortant.

Commission de la population et du développement

[47 membres; mandat de quatre ans :
composition à la quarante-deuxième session (2008-2009)]^a

Douze membres représentant les États d'Afrique

Afrique du Sud (2010), Bénin (2011), Cameroun* (2009), Comores* (2009), Gambie (2010), Guinée équatoriale (2011), Kenya (2012), Maroc* (2009), Ouganda (2012), Sierra Leone (2010), Tunisie (2012), Zambie (2010)

Onze membres représentant les États d'Asie

Bangladesh* (2009), Chine (2010), Inde (2010), Indonésie* (2009), Iran (République islamique d') (2011), Japon (2012), Kazakhstan (2012), Liban (2010), Malaisie* (2009), Oman (2010), Sri Lanka (2011)

Cinq membres représentant les États d'Europe orientale

Bulgarie* (2009), Croatie (2012), Fédération de Russie (2010), Pologne (2011), Ukraine (2010)

Neuf membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Brézil* (2009), Colombie (2012), Grenade (2011), Guyana* (2009), Honduras (2011), Jamaïque (2010), Mexique (2010), Pérou* (2009), Uruguay (2010)

Dix membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États^b

Allemagne* (2009), Belgique* (2009), Canada* (2009), Espagne (2011), États-Unis d'Amérique (2010), Suède (2010), Suisse* (2009), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2010)

* * *

Quatorze membres seront élus comme suit :

Trois membres représentant les États d'Afrique;
Trois membres représentant les États d'Asie;
Un membre représentant les États d'Europe orientale;
Trois membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes;
Quatre membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États.

* Membre sortant.

^a Conformément à sa décision 2005/213, le Conseil élira les nouveaux membres pour un mandat de quatre ans, qui commencera à la 1^{re} séance, en 2009, de la quarante-troisième session de la Commission et prendra fin à la clôture de la quarante-sixième session, en 2013.

^b Deux sièges vacants sont à pourvoir pour deux membres de ce groupe pour un mandat qui commencera à la 1^{re} séance, en 2008, de la quarante-deuxième session de la Commission et prendra fin à la clôture de la quarante-cinquième session, en 2012.

Commission du développement social

**[46 membres; mandat de quatre ans :
composition à la quarante-septième session (2008-2009)]^c**

Douze membres représentant les États d'Afrique

Afrique du Sud* (2009), Angola* (2009), Bénin (2011), Cameroun (2011), Égypte (2011), Ghana (2012), Namibie (2011), Nigéria (2012), République démocratique du Congo* (2009), République-Unie de Tanzanie* (2009), Sénégal (2012), Soudan (2012)

Dix membres représentant les États d'Asie

Bangladesh* (2009), Chine* (2009), Émirats arabes unis (2011), Inde (2011), Japon (2012), Myanmar* (2009), Népal (2011), Pakistan (2012), République de Corée (2012), République populaire démocratique de Corée* (2009)

Cinq membres représentant les États d'Europe orientale

Arménie (2012), Fédération de Russie (2012), République tchèque* (2009), Slovaquie (2011)^d, Ukraine* (2009)

Neuf membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Argentine (2012), Bolivie* (2009), Cuba (2011), El Salvador (2012), Guatemala (2012), Jamaïque (2011), Mexique (2011), Paraguay* (2009), Venezuela (République bolivarienne du)* (2009)

Dix membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne (2012), Andorre (2011), Espagne (2011), États-Unis d'Amérique (2012), Finlande* (2009), France (2012), Italie* (2009), Monaco* (2009), Pays-Bas* (2009), Turquie (2011)

* * *

Dix-sept membres seront élus comme suit :

Quatre membres représentant les États d'Afrique;
Quatre membres représentant les États d'Asie;
Deux membres représentant les États d'Europe orientale;
Trois membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes;
Quatre membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États.

* Membre sortant.

^c Conformément à sa décision 2002/210, le Conseil élira les nouveaux membres pour un mandat de quatre ans, qui commencera à la 1^{re} séance, en 2009, de la quarante-huitième session de la Commission et prendra fin à la clôture de la cinquante et unième session, en 2013.

^d Élu à sa 2^e séance, le 5 février 2008, par le Conseil économique et social.

Commission de la condition de la femme

**[45 membres; mandat de quatre ans :
composition à la cinquante-troisième session (2008-2009)]^c**

Treize membres représentant les États d'Afrique

Cameroun (2010), Djibouti (2010), Érythrée (2012), Gabon (2011), Lesotho (2010), Mali* (2009), Maroc* (2009), Namibie (2011), Niger (2011), République-Unie de Tanzanie* (2009), Sénégal (2012), Togo (2010), Zambie (2010)

Onze membres représentant les États d'Asie

Cambodge (2011), Chine (2012), Émirats arabes unis (2010), Inde (2012), Indonésie (2010), Iran (République islamique d') (2010), Japon* (2009), Malaisie (2010), Pakistan (2011), Qatar* (2009), République de Corée (2010)

Quatre membres représentant les États d'Europe orientale

Arménie (2011), Azerbaïdjan (2011), Croatie* (2009), Fédération de Russie (2012)

Neuf membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Belize* (2009), Brésil (2010), Cuba (2012), Équateur (2010), Haïti (2012), Mexique (2010), Paraguay (2011), Pérou* (2009), République dominicaine (2012),

Huit membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne* (2009), Belgique (2011), États-Unis d'Amérique (2012), Espagne (2011), Pays-Bas* (2009), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord* (2009), Suède (2012), Turquie (2011)

* * *

Onze membres seront élus comme suit :

Trois membres représentant les États d'Afrique;
Deux membres représentant les États d'Asie;
Un membre représentant les États d'Europe orientale;
Deux membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes;
Trois membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États.

* Membre sortant.

^c Conformément à sa décision 2002/234, le Conseil élira les nouveaux membres pour un mandat de quatre ans, qui commencera à la 1^{re} séance, en 2009, de la cinquante-quatrième session de la Commission et prendra fin à la clôture de la cinquante-septième session, en 2013.

Commission des stupéfiants

(53 membres; mandat de quatre ans)

Onze membres représentant les États d'Afrique

Botswana (2011), Cameroun (2011), Éthiopie (2011), Maroc (2011), Namibie (2009), Niger (2009), Nigéria (2009), Ouganda (2011), République démocratique du Congo (2011), Sénégal (2009), Soudan (2011)

Onze membres représentant les États d'Asie^f

Arabie saoudite (2009), Chine (2011), Émirats arabes unis (2011), Iran (République islamique d') (2011), Japon (2009), Kazakhstan (2011), Pakistan (2011), République de Corée (2009), Tadjikistan (2009), Thaïlande (2011), Yémen (2011)

Six membres représentant les États d'Europe orientale

Fédération de Russie (2009), Lituanie (2011), Moldova (2011), Pologne (2009), République tchèque (2011), Ukraine (2009)

Onze membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes^f

Argentine (2011), Bolivie (2009), Colombie (2009), Cuba (2011), El Salvador (2011), Jamaïque (2009), Mexique (2009), Pérou (2011), Trinité-et-Tobago (2011), Uruguay (2011), Venezuela (République bolivarienne du) (2011)

Quatorze membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne (2011), Australie (2009), Autriche (2011), Belgique (2009), Canada (2009), Espagne (2011), États-Unis d'Amérique (2011), Finlande (2011), Israël (2011), Italie (2011), Pays-Bas (2011), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2009), Suisse (2011), Turquie (2009)

* * *

Il n'y aura pas de siège à pourvoir à la Commission en 2008.

^f Tous les quatre ans, conformément à la résolution 1991/49 du Conseil, un siège est attribué à tour de rôle aux États d'Asie et aux États d'Amérique latine et des Caraïbes. En 2007, le siège en question a été attribué aux États d'Amérique latine et des Caraïbes pour un mandat de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2008, donnant ainsi respectivement 11 sièges aux États d'Asie et aux États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

(40 membres; mandat de trois ans)

Douze membres représentant les États d'Afrique

Afrique du Sud (2009), Cameroun (2009), Comores* (2008), Jamahiriya arabe libyenne* (2008), Namibie* (2008), Niger* (2008), Nigéria (2009), Ouganda* (2008), République démocratique du Congo* (2008), République-Unie de Tanzanie* (2008), Sénégal* (2008), Sierra Leone (2009)

Neuf membres représentant les États d'Asie

Arabie saoudite (2009), Chine* (2008), Émirats arabes unis (2009), Inde (2009), Indonésie (2009), Iran (République islamique d') (2009), Japon* (2008), Pakistan* (2008), République de Corée* (2008)

Quatre membres représentant les États d'Europe orientale

Arménie* (2008), Fédération de Russie* (2008), Moldova (2009), Ukraine (2009)

Huit membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Argentine (2009), Bolivie* (2008), Brésil (2009), Chili* (2008), Colombie (2009), Costa Rica* (2008), Guatemala (2009), Jamaïque (2009)

Sept membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne* (2008), Autriche* (2008), Canada (2009), États-Unis d'Amérique (2009), Italie* (2008), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2009), Turquie (2009)

* * *

Vingt membres seront élus comme suit :

Huit membres représentant les États d'Afrique;
 Quatre membres représentant les États d'Asie;
 Deux membres représentant les États d'Europe orientale;
 Trois membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes;
 Trois membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États.

* Membre sortant.

Commission du développement durable

**[53 membres; mandat de trois ans :
composition à la dix-septième session (2008-2009)]^g**

Treize sièges pour les États d'Afrique

Afrique du Sud (2010), Cap-Vert (2010), Djibouti* (2009), Gabon (2011), Gambie (2010), Guinée (2010), Jamahiriya arabe libyenne (2011), Malawi (2011), Namibie (2011), République démocratique du Congo (2011), République-Unie de Tanzanie* (2009), Sénégal* (2009), Soudan* (2009)

Onze sièges pour les États d'Asie

Arabie saoudite (2011), Bahreïn (2010), Bangladesh (2011), Émirats arabes unis (2011), Inde (2010), Indonésie* (2009), Iran (République islamique d') (2010), Japon (2010), Koweït* (2009), Pakistan (2011), République de Corée* (2009)

Six sièges pour les États d'Europe orientale

Croatie (2010), Estonie (2011), Fédération de Russie* (2009), Pologne (2010), République tchèque* (2009), Roumanie (2011)

Dix sièges pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Antigua-et-Barbuda* (2009), Argentine (2011), Brésil (2011), Chili* (2009), Costa Rica (2010), Guatemala (2010), Haïti (2010), Pérou* (2009), Uruguay (2011), Venezuela (République bolivarienne du) (2011)

Treize sièges pour les États d'Europe occidentale et autres États^h

Allemagne (2011), Australie* (2009), Belgique (2011), Canada (2011), Espagne* (2009), États-Unis d'Amérique* (2009), France (2010), Israël (2011), Monaco (2010), Pays-Bas (2010), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord* (2009), Suède (2010)

* * *

Seize membres seront élus comme suit :

Quatre membres représentant les États d'Afrique;
Trois membres représentant les États d'Asie;
Deux membres représentant les États d'Europe orientale;
Trois membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes;
Quatre membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États.

* Membre sortant.

^g Conformément à sa résolution 1997/63, le Conseil élira les nouveaux membres pour un mandat de trois ans, qui commencera à la séance d'organisation, en 2008, de la dix-septième session de la Commission, et prendra fin à la clôture de la dix-neuvième session, en 2011.

^h Un siège vacant est à pourvoir pour un membre de ce groupe pour un mandat qui commencera à la première séance, en 2008, de la dix-septième session de la Commission, et prendra fin à la clôture de la dix-neuvième session, en 2011.

Commission de la science et de la technique au service du développement

(43 membres; mandat de quatre ans)

Onze membres représentant les États d'Afrique

Angola* (2008), Burkina Faso (2010), Érythrée (2010), Gambie* (2008), Guinée équatoriale* (2008), Lesotho (2010), Ouganda (2010), République démocratique du Congo* (2008), Sierra Leone* (2008), Soudan (2010), Tunisie (2010)

Neuf membres représentant les États d'Asie

Chine (2010), Inde (2010), Iran (République islamique d') (2010), Jordanie* (2008), Malaisie (2010), Oman* (2008), Pakistan* (2008), Philippines (2010), Sri Lanka* (2008)

Cinq membres représentant les États d'Europe orientaleⁱ

Bélarus (2010), Fédération de Russie* (2008), Lettonie (2010), Slovaquie* (2008)

Huit membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Argentine (2010), Brésil* (2008), Chili* (2008), Cuba (2010), El Salvador (2010), Jamaïque* (2008), Pérou* (2008), République dominicaine (2010)

Dix membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne (2010), Autriche* (2008), Belgique (2010), États-Unis d'Amérique (2010), Finlande* (2008), France (2010), Italie* (2008), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord* (2008), Suisse* (2008), Turquie (2010)

* * *

Vingt membres seront élus comme suit :

Cinq membres représentant les États d'Afrique;
Quatre membres représentant les États d'Asie;
Deux membres représentant les États d'Europe orientale;
Quatre membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes;
Cinq membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États.

* Membre sortant.

ⁱ Un siège vacant est à pourvoir pour un membre de ce groupe pour un mandat qui commencera à la date de l'élection et prendra fin le 31 décembre 2010.